

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 048/RDC/VSV/CD/2005**

**REPRESSION SANGLANTE DES MANIFESTATIONS DE LA  
POPULATION EN RDCONGO CE JEUDI 30 JUIN 2005**

La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme (VSV) est choquée de constater l'usage de la force pour empêcher et réprimer les manifestations pacifiques d'une population non armée par des militaires habillés en tenue de la police ce jeudi 30 juin 2005.

Suite à des incertitudes en vue de conduire la population aux élections conformément aux accords global et inclusif, la population congolaise a décidé de se prendre en charge en exprimant son ras-le-bol dans les rues de la capitale, de Tshikapa, de Mwene-ditu... ce jeudi 30 juin 2005.

Vendredi 29 juin 2005 vers 23 heures, la présidence de la république, selon les informations parvenues à la VSV, a procédé à des opérations de déploiement des militaires et des engins de guerre (chars, armes lourdes et automatiques...) sur les places publiques. La population à travers les communes de la ville de Kinshasa a assisté à l'envahissement de ces lieux par ces deniers.

Dans le but de monter la psychose au sein de la population, ces militaires, arrivés sur les lieux ont procédé à des tirs d'armes automatiques et de feux d'artifice qui ont été entendus de partout dans la capitale et qui ont fait penser à une guerre aux alentours de 23 heures 45'.

Jeudi 30 juin 2005, des foules se sont formées dans plusieurs communes de la ville de Kinshasa où ils se sont retrouvés, dans les principales artères de la ville en vue de s'approprier pour commencer la manifestation.

Sous la conduite des militaires de la RDCongo en tenue de la Garde Républicaine ex Groupe Spécial de Sécurité Présidentielle (ex GSSP), des militaires, constitués des Congo-brazzavillois, des tanzaniens, des zimbabwéens, des angolais, des rwandais... habillés en tenue noire de la police nationale congolaise, cagoulés, masqués fortement armés, portant des matraques, gaz lacrymogène et des armes pointées sur les manifestants n'ont pas hésité pour empêcher et réprimer la manifestation de la population, arrêter des centaines des manifestants, blesser et tuer par balles plusieurs personnes.

Il est à signaler que la liberté de circuler et le droit à l'information, non seulement ont été interdits, mais également n'ont pas été tolérés. Plusieurs personnes ont été arrêtées pour avoir été trouvées sur la rue et ont fait l'objet de la torture et des traitements inhumains, cruels et dégradants dans les différents cachots et autres lieux de détention où elles ont été amenées. Des journalistes ont été inquiétés, arrêtés et interdits même de diffuser des images en rapport avec la manifestation populaire de ce jour. Les militaires et policiers commis à cette opération se sont distingués dans les actes d'extorsion des sommes d'argent, des téléphones portables et autres biens des manifestants et des journalistes.

.../...

Ci-après le bilan provisoire de la manifestation :

### **1. Personnes tuées :**

#### Kinshasa :

- Trois personnes non autrement identifiées tuées par balle au quartier Yolo Nord et au Rond-point Bongolo dans la commune de Kalamu.

#### Tshikapa, province Kasai Occidental :

- Quatre personnes tuées par balles au niveau du pont reliant Tshikapa Centre et Tshikapa kele par un policier de la police des polices qui répondrait au nom de Jacquie Kalonji. Il s'agit de :
  1. M. Kanku, militant des FONUS
  2. M. Ndenji Ndenji, militant de FONUS
  3. Mputu Mpasi, militant de l'UDPS
  4. M. Tshipamba Mbuyi, militant de l'UDPS

#### Mwene-Ditu, province Kasai Oriental :

- Deux personnes tuées par balles, en l'occurrence, messieurs Mulamba et Mbayi.

### **2. Personnes blessées :**

#### Kinshasa :

- Madame Marie Kiangani, blessée grièvement au niveau de thorax, cuisse droite et gauche ainsi qu'au bras gauche par des balles lui tirées à bout portant par des militaires à la poursuite des manifestants dans sa maison sise avenue Kanda-Kanda dans la commune de Kasa-Vubu ;
- Mademoiselle Tekita, résidant à la même adresse, a été blessée par balle lui tirée à bout portant à la cuisse droite ;
- Monsieur Tungisasa, résidant avenue Lokelenge, quartier Kimbangu dans la commune de Kalamu a été blessé au bras gauche à l'aide d'un poignard par un par un poignard d'un militaire ;
- Monsieur Ngindu Junior, résidant 34ème Rue dans la commune de Kalamu a été blessé à la tête par balle lui tirée à bout portant par des militaires ;
- Monsieur Laurent Mbuyamba, poursuivi par une jeep de l'armée a été cogné par le véhicule militaire qui l'a fracturé la jambe droite (le fémur) ;
- Plusieurs autres cas de blessés non encore identifiés sont enregistrés à travers la ville ;
- Mademoiselle Ange Mopele Muzire, âgée de 23 mois ( 1 an et 11 mois), résidant dans la commune de Lemba, a été blessée à la cuisse droite par une balle perdue lui atteinte lors des tirs de balles qui ont eu lieu la nuit du 29 au 30 juin 2005 ;
- Mme Nkenge, résidant avenue Songololo, quartier Mangana dans la commune de Kimbanseke a été blessée à la jambe droite par une balle perdue qui est restée logée dans le corps.

.../...

Tshikapa, province Kasai Occidental :

- Messieurs Muyaya et Mbenga Mfwamba du parti Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS)/ Tshikapa ont été blessés grièvement par balle tirée à bout portant par un policier qui répondrait au nom de Jacque Kalonji ;
- Monsieur Jean Lulua, président urbain du parti des Forces Novatrices pour l'Union et la Solidarité (FONUS) blessé au bras droit.

**3. Personnes arrêtées :**

- Monsieur Gom's Kanza, fils de madame Diangami, appréhendé et arrêté dans l'enceinte de la parcelle familiale après que des militaires l'aient blessé par balle à la cuisse. Suite à sa blessure, les militaires l'ont amené au dispensaire.
- Monsieur Kasa, résidant derrière le sous commissariat de la police « Pene Pene » dans la commune de Ngaliema a été arrêté au niveau du centre hospitalier de la Direction Générale des Impôts (DGI) dans la commune de Ngaliema.
- Messieurs John Ngombua et Noël Tunda, journalistes à la chaîne Antenne A ont été arrêtés par des policiers et autres agents des Services spéciaux de la police alors qu'ils se trouvaient sur le plateau où ils passaient en direct les images de la manifestation. Ces policiers ont exigé aux deux journalistes d'interrompre l'émission avant de conduire les victimes à l'immeuble Kin-Mazière où elles ont été placées en détention après être entendu sur PV et relâchés quelques temps après. Une somme de cent soixante-dix dollars américains (170\$US) et sept mille francs congolais (7000FC), téléphone portable et quelques cartes prépayées ont été extorquées par les policiers à l'arrivée à l'Immeuble Kin-Mazière. Il a été reproché aux journalistes de vouloir exciter la population à la révolte.
- Messieurs Jerry Golima, Trésor Mutombo et Didier Lofumbwa, journalistes à la chaîne « Horizon 33 » ont été appréhendés respectivement au croisement Assossa-Force, aux alentours du Palais du peuple et de la place Victoire. Malgré la présentation de leurs cartes de presse et des ordres de mission établies par la chaîne, les trois journalistes ont été arrêtés et conduits immédiatement à la Légion de la Police d'intervention rapide (PIR) où ils ont été placés en détention avant d'être libérés environ 4 heures plus tard. Des biens au journaliste Trésor Mutombo (une somme de 5\$US, 45 600Fc) lui ont été extorqués.
- Monsieur Luc Mikomo, journaliste et directeur des Informations à la chaîne « Raga-TV », a été arrêté par des policiers des Services spéciaux de la police sans mandat venus à bord d'un mini bus de couleur bleu. Il lui est reproché la diffusion des images se rapportant à la manifestation. Il lui sera exigé d'interrompre la diffusion de ces images avant de l'embarquer et de le conduire à l'Immeuble Kin-Mazière où il a été placé en détention. Il a été libéré vers 20 heures. Près de 45' après sa libération, les mêmes personnes qui l'ont arrêté ont débarqué une fois de plus au siège de la chaîne où ils ont procédé à la déconnection de toutes les câbles au motif que pendant le journal ACTU, une personne dans la foule, aurait traité le Président de la République, le général major Joseph Kabila, de rwandais. A cette occasion, l'agent de la chaîne commis au VTR a été arrêté et conduit à l'Immeuble Kin-Mazière où il gardé jusqu'à ce jour.
- Monsieur Somy Kashama, cameraman à la chaîne « Canal Congo TV » a été arrêté par pendant qu'il prenait les images sur la manifestation.

.../...

#### 4. Personnes portées disparues

- M. MALAFU, membre du PALU résidant avenue Langa-linga dans la commune de Ngaba est porté disparu et sa famille est restée sans ses nouvelles.
- Plusieurs d'autres cas des personnes non autres identifié portées disparues sont enregistrés

Tout en condamnant la récidive par le gouvernement de la RDCongo de l'utilisation abusive des armes de guerre et autres moyens disproportionnés de répression contre une manifestation pacifique organisée par une population qui s'est présentée mains vides dans les rues de Kinshasa, la VSV en appelle à des pressions sur le gouvernement de la RDCongo pour :

- l'ouverture urgente d'une enquête indépendante sur la répression sanglante du 30 juin 2005 à Kinshasa contre la manifestation de protestation de la population et la torture et traitements cruels, inhumains et dégradants pratiqués sur plusieurs personnes arrêtées pendant la manifestation en vue de poursuivre en justice les personnes à mettre en cause, les sanctionner et indemniser toutes les victimes ;
- la cessation de la pratique de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants sur les personnes arrêtées ;
- une assistance médicale d'urgence en faveur des personnes blessées et leur indemnisation ;
- la mise en liberté sans condition et sans délai des personnes appréhendées et arrêtées ;
- la restitution aux propriétaires de tous les biens appartenant aux journalistes ainsi qu'à des chaînes de télévision et à d'autres manifestants extorqués par des policiers et autres militaires ;
- la privation de visa, et interdiction de séjour à l'étranger, le gel des avoirs bancaires et autres contre tout dirigeant de la RDCongo mis en cause dans la conception, la planification et l'exécution de la répression sanglante contre la population à l'occasion des manifestations de protestation à Kinshasa en dates du 10 janvier 2005 et du 30 juin 2005 ;
- le respect de la constitution et autres textes internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la RDCongo.

Fait à Kinshasa, le 30 juin 2005.

#### **LA VOIX DES SANS-VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)**

-----

**Pour tout contact :**

**La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme (VSV)**

**3858, avenue des Ecuries**

**Kinshasa/Ngaliema**

**BP : 11 445 Kinshasa 1**

**République démocratique du Congo**

**Tél : +243 98 32 23 87 & +243 99 39 867 & +243 98 23 22 93**

**E-mail : [vsv\\_ongdh@yahoo.fr](mailto:vsv_ongdh@yahoo.fr) & [vsv@ic.cd](mailto:vsv@ic.cd)**

**Site web: [www.vsv-rdc.org](http://www.vsv-rdc.org)**